Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	06-4796-6	**Numéro de la version :**	15.00
Date de parution :	2025/06/12	**Remplace la version datée de :**	2022/06/04

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit
Matériau d'étanchéité pulvérisable pour joints de carrosserie MSP 3M(MC) PN 08374 (gris)

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue
Produits automobiles

Utilisation spécifique
Matériau d'étanchéité pour automobiles

Restrictions d'utilisation
Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division Des Automobiles
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence
Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2A :
Sensibilisant cutané : Catégorie 1.
Carcinogénicité : Catégorie 1A.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2.

2.2. Éléments d'étiquette
Terme d'avertissement

Danger

Symboles :
Point d'exclamation |Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée : système respiratoire

Mises en garde
Renseignements généraux :
Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :
Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs, les poussières ou les aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection pour les yeux et des dispositifs de protection pour les voies respiratoires.

Réponse:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

Entreposage :
Garder sous clef.

Élimination :
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques
Aucun connu.

5% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.
67% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Calcaire	1317-65-3	15 - 40	Le calcaire se compose principalement de

			carbonate de calcium.
Mastic inorganique 2	Secret Fabrication	10 - 30	Ne s'applique pas
Polyéther à terminaison silyle	Secret Fabrication	10 - 30	Ne s'applique pas
Plastifiant sans phtalates	Secret Fabrication	5 - 10	Ne s'applique pas
Carbonate de calcium	471-34-1	3 - 7	Acide Carbonique, sel de calcium (1:1)
Phtalate de dibutyle	84-74-2	1 - 5 Secret Fabrication *	Phtalate de dibutyle
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	64742-48-9	1 - 5 Secret Fabrication *	Pas de données disponibles
Mastic inorganique 1	Secret Fabrication	1 - 5	Ne s'applique pas
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	1 - 5	Pas de données disponibles
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	484-050-2	1 - 5	DISPARLON 6500 AGENT THIXOTROPIQUE
Acide stéarique	57-11-4	0.1 - 3	Acide stéarique
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylene diamine	1760-24-3	0.5 - 1.5 Secret Fabrication *	N-[3-(Triméthoxysilyl)propyl]-éthylènediamine
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.5 - 1.5 Secret Fabrication *	2-Pyrrolidone, 1-méthyl
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	52829-07-9	0.1 - 0.5 Secret Fabrication *	Sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	22673-19-4	0.1 - 0.5 Secret Fabrication *	Dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')stannane
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylène diamine	68845-16-9	0.1 - 0.3 Secret Fabrication *	Pas de données disponibles
Quartz (SiO2)	14808-60-7	0.03 - 0.3	Quartz (SiO2)

Mastic inorganique 2 est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Polyéther à terminaison silyle est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Plastifiant sans phtalates est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Mastic inorganique 1 est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les lentilles cornéennes si cela est possible et continuer de rincer l'oeil. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés
Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

5.2. Agents extincteurs inappropriés
Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun dans cette produit.

Les sous-produits nocifs de decomposition

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Durant la combution
Bioxyde de carbone	Durant la combution

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers
Pas de risques particuliers d'incendie ou d'explosion.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

6.2. Précautions pour l'environnement
Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des bases fortes. Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Quartz (SiO2)	14808-60-7	ACGIH	MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3	
Phtalate de dibutyle	84-74-2	ACGIH	MPT:5 mg/m3	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	AIHA	TWA:60 mg/m3(15 ppm);STEL(15 minutes):120 mg/m3(30 ppm)	la peau

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Écran facial plein
Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains
Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.
Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect physique spécifique:	pâte
couleur	Gris
Odeur	Légère Silicone
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données disponibles*
pH	*Ne s'applique pas*
Point de fusion/Point de congélation	*Ne s'applique pas*
Point d'ébullition	*Ne s'applique pas*
Point d'éclair :	Pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation :	Néant
Inflammabilité	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	*Pas de données disponibles*
Limites d'explosivité (LSI)	*Pas de données disponibles*
pression de vapeur	*Ne s'applique pas*
Densité de vapeur relative	*Ne s'applique pas*
Densité	1,4 - 1,6 g/cm3
Densité relative	1,4 - 1,6 [*Ref Std:*Eau=1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données disponibles*
Coefficient de partage : n-octanol/eau	*Pas de données disponibles*

Température d'inflammation spontanée	*Pas de données disponibles*
Température de décomposition	*Pas de données disponibles*
Viscosité Cinématique	93 333 mm2/sec
Composés Organiques Volatils	4,5 % en poids [*Méthode de test:*calculé selon CARB title2]
Composés Organiques Volatils	119 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD]
Pourcentage de matières volatiles	8 % en poids
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	119 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD]

Caractéristiques des particules	*Ne s'applique pas*

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique
Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter
Chaleur
Étincelles et/ou flammes

10.5 matériaux incompatibles
Acides puissants
Agents oxydants forts.
Bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance	**Condition**
Aucun connu.	

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :
Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :
Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

En cas de contact avec les yeux :
Peut être nocif par contact avec les yeux. Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion :
Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Effets respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, l'essoufflement, l'oppression thoracique, la respiration sifflante, l'augmentation du rythme cardiaque, la cyanose (bleuissement de la peau), des expectorations, des changements au niveau

Toxicité pour la reproduction / le développement:
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Silice, Cristalline (de taille respirable)	14808-60-7	Agent carcinogène connu pour l'être humain.	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer

Information complémentaire:
Les personnes déjà sensibles aux amines peuvent développer une sensibilité croisée à certaines autres amines.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Produit général	Inhalation-poussières / brouillard(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé ETA>12,5 mg/l
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg
Calcaire	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Calcaire	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l

Calcaire	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Polyéther à terminaison silyle	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Polyéther à terminaison silyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Mastic inorganique 2	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Mastic inorganique 2	Ingestion		LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg
Plastifiant sans phtalates	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Plastifiant sans phtalates	Ingestion	Rat	LD50 5 800 mg/kg
Carbonate de calcium	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	Rat	LD50 5 800 mg/kg
Phtalate de dibutyle	Dermale	Lapin	LD50 > 20 000 mg/kg
Phtalate de dibutyle	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 15,7 mg/l
Phtalate de dibutyle	Ingestion	Rat	LD50 6 300 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Dermale	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Acide stéarique	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide stéarique	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Dermale	Rat	LD50 > 2 000
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 6,3
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Dermale	Lapin	LD50 4 000 mg/kg
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 5,1 mg/l
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Rat	LD50 4 320 mg/kg
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	Rat	LD50 1 864 mg/kg
Quartz (SiO2)	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Dermale	Rat	LD50 > 3 170 mg/kg
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 0,5 mg/l
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Ingestion	Rat	LD50 3 700 mg/kg
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg

N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 >1.49, <2.44 mg/L mg/l
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Ingestion	Rat	LD50 1 897 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Mastic inorganique 2	Lapin	Aucune irritation significative
Plastifiant sans phtalates	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Lapin	Aucune irritation significative
Phtalate de dibutyle	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Composants similaires	irritant légère
Acide stéarique	Lapin	Aucune irritation significative
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Lapin	Aucune irritation significative
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Lapin	irritant légère
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritation minimale.
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Rat	Corrosif
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Lapin	Aucune irritation significative
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Lapin	irritant légère

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Calcaire	Lapin	Aucune irritation significative
Mastic inorganique 2	Lapin	irritant légère
Plastifiant sans phtalates	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Lapin	Aucune irritation significative
Phtalate de dibutyle	Lapin	irritant légère
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Composants similaires	Aucune irritation significative
Acide stéarique	Lapin	Aucune irritation significative
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Lapin	irritant légère
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Lapin	Corrosif
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Lapin	Irritant grave
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Données in Vitro	Corrosif
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Lapin	Corrosif
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Plastifiant sans phtalates	Composants similaires	Non classifié
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Composants similaires	Non classifié
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Composa	Non classifié

	nts similaires	
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Mouris	Non classifié
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Multiple espèces animales.	sensibilisant
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Hommet et animal	Non classifié
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Cochon d'Inde	sensibilisant
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Cochon d'Inde	Non classifié
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Multiple espèces animales.	sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Espèces	Valeur
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Cochon d'Inde	N'est pas sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Mastic inorganique 2	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Plastifiant sans phtalates	In Vitro	N'est pas mutagène
Plastifiant sans phtalates	In vivo	N'est pas mutagène
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	In Vitro	N'est pas mutagène
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	In vivo	N'est pas mutagène
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	In Vitro	N'est pas mutagène
Acide stéarique	In Vitro	N'est pas mutagène
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	In Vitro	N'est pas mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	In Vitro	N'est pas mutagène
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	In vivo	N'est pas mutagène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	In vivo	N'est pas mutagène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	In vivo	Mutagénique
Quartz (SiO2)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	In Vitro	N'est pas mutagène
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	In Vitro	N'est pas mutagène

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur

Mastic inorganique 2	Inhalation	Multiple espèces animales .	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide stéarique	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Quartz (SiO2)	Inhalation	Hommet et animal	Cancérigène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Phtalate de dibutyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Phtalate de dibutyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Phtalate de dibutyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/jour	pendant la grossesse
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Masse réactionnelle du 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxodécyl) amino] alkyl] octadécanamide, 12-hydroxy-N- [2 - [(1-oxooctyl) amino] alkyl] octadécanamide et N, N'- 1,2-alcandiylbis [12-hydroxyoctadécanamide]	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour	28 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour	pendant la grossesse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	Non classifié pour la développement	Rat	LOAEL 0,68 mg/l	pendant la grossesse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction des	Rat	LOAEL 50	2 génération

		femelles		mg/kg/jour	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	LOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Dermale	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 237 mg/kg/jour	pendant l'organogenèse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 160 mg/kg/jour	2 génération
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2,5 mg/kg/jour	pendant la grossesse
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 430 mg/kg/jour	2 génération
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 130 mg/kg/jour	2 génération
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 130 mg/kg/jour	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l	90 minutes
Carbonate de calcium	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l	90 minutes
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Acide stéarique	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	irritation respiratoires	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé 0,05 mg/l	8 heures
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	système immunitaire	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 5 mg/kg	

Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Dermale	photoirritation	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Inhalation	irritation respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Calcaire	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Mastic inorganique 2	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	
Mastic inorganique 2	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	exposition professionnelle
Plastifiant sans phtalates	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day	90 jours
Plastifiant sans phtalates	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/day	90 jours
Plastifiant sans phtalates	Ingestion	cœur \| Système endocrinien \| tube digestif \| des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux \| système vasculaire \| système immunitaire \| Système nerveux \| yeux \| système respiratoire \| système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day	90 jours
Carbonate de calcium	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day	90 jours
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/day	90 jours
N-Éthyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	cœur \| Système endocrinien \| tube digestif \| des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux \| système vasculaire \| système immunitaire \|	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 400 mg/kg/day	90 jours

		Système nerveux \| yeux \| système respiratoire \| système vasculaire				
Acide stéarique	Ingestion	sang	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	6 semaines
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Dermale	la peau \| Système endocrinien \| système vasculaire \| rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 545 mg/kg/day	11 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,015 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Inhalation	système vasculaire \| yeux \| rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,044 mg/l	90 jours
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Ingestion	système vasculaire \| Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day	28 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Inhalation	moelle osseuse \| système immunitaire \| système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,5 mg/l	4 semaines
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 250 mg/kg/day	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 060 mg/kg/day	4 semaines
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 057 mg/kg/day	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/day	90 jours
N-Méthyl-2-pyrrolidone	Ingestion	foie	Non classifié	Mouris	Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/day	3 mois
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	foie	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 mg/kg/day	2 semaines
Dibutylbis (Pentane-2,4-Dionato-0,0)Stannane)	Ingestion	système immunitaire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,3 mg/kg/day	28 jours
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Decanedioate de Bis (tetramethyl-2,2,6,6 piperidinyle-4)	Ingestion	cœur \| la peau \| Système endocrinien \| tube digestif \| des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux \| système vasculaire \| foie \| système	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 261 mg/kg/day	90 jours

		immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| yeux \| rénale et / ou de la vessie \| système respiratoire \| système vasculaire				
N,N'-Bis[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Inhalation	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,015 mg/l	90 jours

Risque d'aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	danger d'aspiration

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complétement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA
Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	06-4796-6	**Numéro de la version :**	15.00
Date de parution :	2025/06/12	**Remplace la version datée de :**	2022/06/04

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca